European Parliement (Maria Arena)

-je remercie le président pour l'initiative prise

-le PE a a plusieurs reprises pris position en faveur de l'initiative concernant l'instrument international juridiquement contraignant pour les entreprises en matière de droits humains.

-cet accord est plus que jamais nécessaire pour prévenir les conséquences négatives des activités commerciales sur les DH et rendre aux personnes victimes un accès a la justice.

-ce traité pourrait en effet combler les lacunes d'un cadre juridique mondial qui n'est plus adapté a la réalité economique et aux chaîne de valeurs mondiales.

-c'est pourquoi cibler prioritairement les activités des entreprises transnationales est important car l'expérience montre que c'est dans ces constellations que se trouvent souvent le manque de redevabilite.

-il doit couvrir toutes les relations economiques et pas seulement la relation contractuelle qui ont le sait n'est pas l'unique relation de sous traitance

-le droit de consentement des populations nous semble aussi devoir etre protégés ainsi qu'un mécanisme de protection  des défenseurs des droits humains et environnementaux qui aujourd hui sont la cible de campagne d'intimidation

-ce traité aura le mérite de supprimer les espaces d'impunité exploites aujourd hui par et pour le bénéfices d'un petit Club d'entreprises.

-enfin une clause spécifique qui consacre la primauté des obligations en matière de droits humains sur les autres obligations découlant des accords de commerce et d'investissement donnerait de la coherence a nos politiques.

-jusqu a ce jours et malgré la position D un parlement représentant plus de 500.000.000 de citoyens l'UE ne s est pas clairement engagées dans cette discussion et nous le regrettons. Nous plaidons pour que le plus vite possible le conseil accorde le mandat de négociation qui permettrait a l'UE de prendre pleinement part a ces travaux.